

la Gazette du Lavandou

BULLETIN MUNICIPAL

N°94

Avril/Mai 2011



Édition spéciale « Référendum »

« Sur le principe, la Commune du Lavandou doit-elle adhérer au Parc National de Port-Cros ? »...

... Telle est la question qui sera posée aux Lavandouraines et aux Lavandourains, lors du **Référendum** d'initiative locale qui se déroulera le **dimanche 22 mai** prochain.

La Loi du 14 avril 2006, dite Loi Giran, permet en effet d'étendre le Parc National de Port-Cros, en créant un ou plusieurs « cœurs de Parc » sur des espaces exceptionnels, une « aire maritime adjacente », ainsi qu'une « aire d'adhésion », qui est un espace de développement durable et de partenariat avec les cœurs de Parc. Elle n'a jamais imposé au Lavandou d'en faire partie ! – Le 22 décembre 2010, **malgré l'opposition du Conseil Municipal, la partie Sud de la Commune du Lavandou a été incluse dans le périmètre d'extension du Parc National de Port-Cros.** Toutefois, l'adhésion au Parc n'est **pas irréversible, car si la Loi a prévu la possibilité de l'extension aux Communes proches, la décision finale nous appartient à tous !**

En théorie, la Loi Giran est une « bonne Loi », qui permet aux Communes de s'associer aux principes de développement durable et de protection de l'environnement, tout autant que de bénéficier des retombées touristiques liées à l'image « d'excellence naturelle » d'un Parc National. Mais si cette Loi est adaptée à des hameaux ou villages situés en zone périphérique des Parcs Nationaux de montagne, elle nous apparaît comme **totalelement inadaptée à la vocation touristique de grande fréquentation d'une station balnéaire de premier plan, comme Le Lavandou; voire dangereuse pour son développement.** C'est pourquoi nous souhaitons rester en dehors du Parc National qui n'est pas contesté dans sa configuration actuelle.

En théorie toujours, la Loi sur l'extension des Parcs Nationaux prévoit la libre adhésion des Communes, et la nécessité d'une démarche volontaire pour adhérer au Parc National – Dans la pratique, nous avons vu ce que le Conseil d'Administration de Port-Cros a fait de la position de refus de 7 Communes sur 11 – Par le jeu d'une majorité automatique de 2/3 du Conseil d'Administration, composé d'Administrations, de Scientifiques et d'Écologistes, **les Communes n'ont pas été écoutées pour le « périmètre d'extension ».**

Il en a été de même pour le processus de création du Parc élargi: nous avons souhaité connaître le contenu de la future charte, avant que le périmètre d'adhésion ne soit arrêté. Les Administrations nous ont répondu: « le périmètre sera créé, d'abord, puis vous élaborerez la Charte de Parc ». Ce qui est, bien entendu, **une façon adroite de contourner le principe même de la libre adhésion.**

En fait, deux courants d'idées s'affrontent: celui de Communes touristiques qui ont su concilier une forte fréquentation estivale et la préservation de l'environnement... et une vision réductrice de l'afflux saisonnier pour des motifs purement doctrinaires – Sans se soucier des impacts humains, économiques, sociaux, **l'Administration du Parc National de Port-Cros souhaite réduire la fréquentation, et encadrer les pratiques locales.** Tel a déjà été le cas, pour les tentatives de limiter les passages maritimes vers les Îles d'Or.

C'est pourquoi nous sommes opposés à une sur-réglementation administrative qui ne ferait que rajouter aux contraintes multiples que nous connaissons déjà, mais que nous acceptons avec les protections « Natura 2000 en Mer ». **Un cadre réglementaire de plus, ne fera que compliquer d'avantage les usages locaux,** et la révision successive des Chartes de Parc, tous les 12 ans, ne conduira qu'à un durcissement des interdictions et à une radicalisation des positions.

D'ailleurs, notre Commune est très protectrice de son environnement naturel, et n'a rien à attendre d'un « Label Parc », dont on nous fait miroiter qu'il attirera de nouveaux touristes, alors que paradoxalement, on nous reproche déjà d'en accueillir trop !

Aujourd'hui, seule une mobilisation forte des Lavandouraines et des Lavandourains peut enrayer le processus d'inclusion de notre Commune dans le Parc National, dont la mécanique administrative risque de se substituer progressivement aux choix démocratiques.

Non seulement il **vous appartient, de décider de l'orientation de notre Commune,** mais compte tenu des enjeux que chacun aura compris, **ce choix n'appartient qu'à vous.** Parce qu'il conditionne votre vie quotidienne et l'avenir du Lavandou.

Par votre participation au vote du 22 mai, non seulement personne ne pourra prétendre que l'adhésion du Lavandou s'est faite sans son avis, mais **notre Commune manifestera librement le choix de son destin.**

L'importance du virage que s'appête à prendre Le Lavandou est à la hauteur du recours exceptionnel au Référendum local – Car soyez en convaincus: **si Le Lavandou refuse massivement d'adhérer au Parc National de Port-Cros, personne ne pourra plus nous imposer des contraintes que nous aurons refusées.**

C'est pourquoi, le 22 mai 2011, chaque voix sera importante. **Vous, et vous seul, pouvez décider du mode de gestion et de développement de la Commune dans laquelle vous voulez vivre.**

Les principes du Référendum local

- Seuls les électrices et électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent participer au scrutin.
- Le Référendum doit recueillir la participation de 50 % des inscrits pour avoir valeur d'une décision - En deçà, il n'a que la valeur juridique d'un avis.
- Le scrutin se déroulera de 8h à 19h, le **dimanche 22 mai 2011**, dans les bureaux de vote traditionnels, « compactés » compte tenu de l'alternative « oui » ou « non », et du souhait de réduire les coûts de consultation.

Les réunions d'information

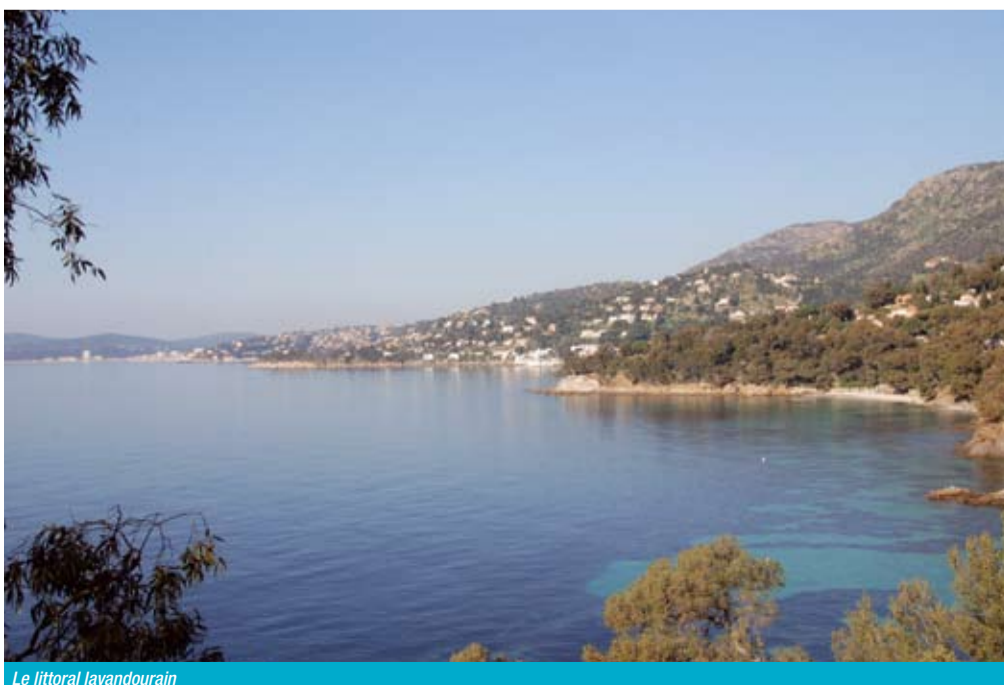
- **Judi 5 mai à 19h** Espace Culturel Présentation des enjeux du Référendum Exposé du Maire et débat autour des avantages et inconvénients.
- **Lundi 9 mai à 19h** Espace Culturel Le Grand Témoin du « NON » Monsieur Jean Lasalle, Député des Pyrénées Atlantiques et Président de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn.
- **Judi 12 mai à 19h** Espace Culturel Le Grand Témoin du « OUI » Monsieur Jean-Pierre Giran, Député de la 3^e circonscription du Var, rapporteur de la Loi du 14 avril 2006 sur l'extension des Parcs Nationaux et Président des Parcs Nationaux de France.
- **Lundi 16 mai à 19h** Espace Culturel Réunion publique de synthèse et débat.

L'envoi du matériel électoral

Chaque électeur sera destinataire d'une notice explicative, d'un résumé des textes, d'un plan « périmétral » et de deux bulletins de vote. OUI et NON

Pour une information plus complète

Un grand nombre de documents seront exposés dans le hall d'accueil de la Mairie, afin de vous permettre une analyse précise de chaque document dont il est fait référence pour le Référendum.



Le littoral lavandourain

Votre Maire,
Gil Bernardi

Extension (ou périmètre optimal) du Parc National de Port-Cros

Qu'est ce qu'un parc national ?

Un parc national est une zone d'excellence environnementale où la nature est protégée par des contraintes fortes ; une portion de territoire classée par décret à l'intérieur de laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés par l'action de l'homme.

Neuf parcs nationaux sont référencés en France dont 6 en métropole et 1 seul marin (Port-Cros).

Le Parc National de Port-Cros

Historique et présentation

Créé le 14 décembre 1963, le Parc National de Port-Cros qui occupe 700 hectares de terres émergées et 1288 ha de surfaces marines, est l'un des plus anciens parcs nationaux de France et le premier parc marin européen. Il comprend l'île de Port Cros, celle de Bagaud, les îlots de la Gabinière et du Rascas ainsi qu'un périmètre marin de 600 mètres de large.

Son action s'étend également sur l'île voisine de Porquerolles où il gère, les 1000 ha d'espaces naturels qui lui ont été remis en dotation par l'État.

Par ailleurs, il gère en collaboration avec les communes d'Hyères, de Ramatuelle et de la Croix Valmer, les espaces naturels acquis par le Conservatoire du Littoral de la presqu'île de Giens et du Cap Lardier.

Enfin, il participe à la gestion des anciens salins d'Hyères.

La loi Giran du 14 avril 2006 (un cœur, une aire marine adjacente, un périmètre d'adhésion) : a pour objectif d'instaurer entre le cœur du Parc, et son environnement « des relations de solidarité écologique, économique et culturelle indispensables au rayonnement des territoires ». Le principe : concourir

volontairement, par une politique concertée, à la mise en œuvre potentielle d'un projet de territoire.

Port Cros est un parc national insulaire.

Cette spécificité exige **3 sphères dans le périmètre optimal :**

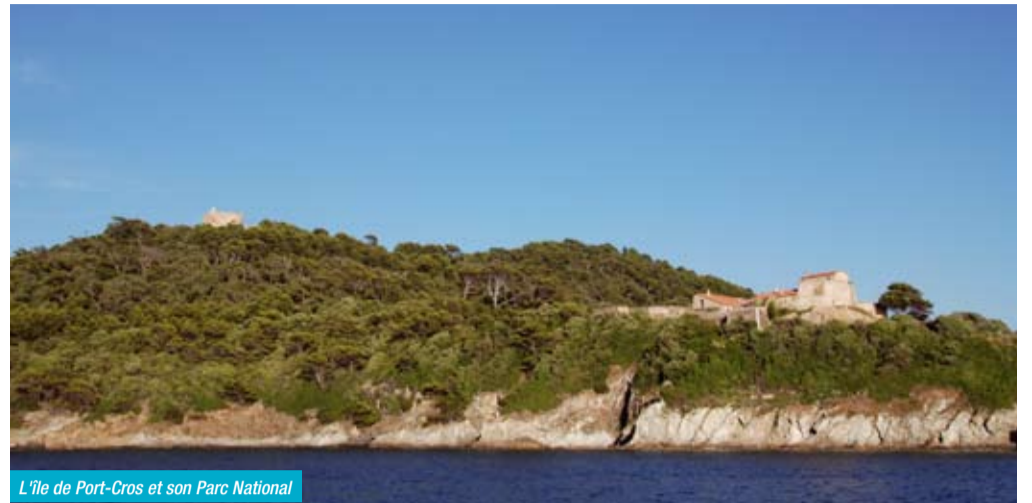
- le cœur
- les aires marines adjacentes (qui risquent de faire doublon avec Natura 2000 en mer)
- le périmètre d'adhésion

Il s'agit là d'un « contexte spécifique maritime dans lequel l'État ne partage pas de pouvoirs avec les collectivités territoriales, hormis les compétences des 300 mètres ».

Le périmètre peut concerner tout ou partie du territoire de 11 communes qui s'étendent depuis Le Pradet jusqu'à Ramatuelle.

Les incidences prévisibles

- Des effets de la composition du Conseil d'Administration du PNPC : les élus et socio - professionnels sont minoritaires : la définition du périmètre leur échappe.
- Le périmètre est fixé en amont, alors que les communes sont libres d'y adhérer.
- Une charte évolutive et « durcissable » à souhait
- Le lien entre le Conservatoire du Littoral et le Parc National de Port-Cros. Ils fusionneront en Agence Nature.
- L'imprévisible dérive d'une structure administrative lourde : de la protection à la sanctuarisation ?
- Le périmètre optimal : 11 communes sont concernées : 7 contre - 4 pour. La participation à l'élaboration de la Charte n'impacte pas la liberté des communes.
- L'État reste maître de l'aire marine adjacente. La mer relève du domaine régalié de l'État.



L'île de Port-Cros et son Parc National

Les usages problématiques du milieu

- Maîtrise de la fréquentation : une tendance à limiter l'afflux estival
- Prévention des incendies
- Encadrement des activités de loisirs terrestres et nautiques : pêche, nautisme
- Mise en œuvre de mode d'exploitation durable des ressources

Le calendrier

- Le 13/12/2010 : le conseil d'administration proposera l'aire potentielle d'adhésion (vote séparé : cœur de parc, aire marine adjacente et aire d'adhésion)
- Avril 2011 : adoption du dossier Enquête Publique
- Printemps 2011 : les communes se prononcent
- Courant été / automne 2011 : Enquête Publique
- Fin décembre 2011 / début 2012 : décret en Conseil d'État modifiant l'aire potentielle d'adhésion
- Janvier 2012 : publication du décret
- 2013 - 2014 : les communes retenues sont membres

Position de la ville du Lavandou

La ville est conditionnée par la position centrale et 80% des échanges passagers avec Port-Cros. Mais elle est éloignée du Parc National. Natura 2000 constitue une charte suffisante. En « rajouter » apparaît excessif.

L'excellence environnementale ne nous apportera rien, notre fréquentation étant excellente.

Nous ne nous engagerons pas dans une charte qui ne nous convient pas à terme.

Nous serons attentifs et vigilants et ferons respecter le principe de libre adhésion posé par la loi.

L'aire marine adjacente - dont l'État reste maître - est suffisamment réglementée.

En conclusion

Il nous apparaît que les protections portées par « Natura 2000 en mer » suffisent et qu'une station balnéaire de premier plan n'a pas un caractère compatible avec un Parc National qui, par essence, est une zone exclusivement naturelle. La spécificité insulaire de Port-Cros doit être maintenue.

Tribune libre

L'hidieuse censure est de retour au Lavandou. Une fois de plus, le texte de l'opposition n'a pas été publié sur la gazette N° 92, daté Janvier février, nous privant de la traditionnelle présentation des vœux. À mi-mandat, notre maire 100 % optimiste y faisait publi-reportage du bilan idyllique de la gestion municipale, et passait en revue détaillée les actions irréprochables de son équipe « Regain ». Au Lavandou, tout est sous contrôle : Rigueur de gestion, développement durable, lien social, éco-quartier, P.L.U. Cinéma Piscine, captage d'eau chaude, Intercommunalité... Nous vivons un monde parfait au pays des Bisounours, de Ouin Ouin, Caliméro et Candy réunis ! Quelle lèse-majesté, quelle mauvaise foi, que d'oser penser le contraire !... La moutarde lui monte au nez malgré tout, concernant l'adhésion éventuelle de notre commune au périmètre optimal du parc national de Port-Cros. Voilà qu'il en appelle à tous les Lavandourains, (paradoxe d'une censure éhontée...) pour un Lavandou qui se dresse, « Fort, Uni et Libre » face à « l'adversité » d'autres décisionnaires, irresponsables et lointains, quarteron de grands commis de l'État ou de l'Europe, qui ont décidé sournoisement dans les alcôves du palais élyséen de couler l'économie touristique du village. Nous ne lâcherons rien ! Et, sous les trémolos de circonstance, d'organiser un référendum d'initiative populaire pour, sur le principe, manifester notre mobilisation, notre solidarité, notre opposition, notre sursaut de fierté bafouée, qui sauveront notre liberté et son authenticité. La belle affaire ! Ce référendum, dont le coût n'a pas été évoqué, est une incongruité. Une tentative malheureuse de rassembler derrière son étendard flamboyant, les Lavandourains de plus en plus sceptiques face à tant d'excellence revendiquée. Il n'y a aucune urgence à prendre position sur cette adhésion, qui n'est que proposée à notre réflexion. Les résultats de cette consultation iconoclaste n'auront que la valeur d'une information qui n'engagera pas notre commune. Notre choix sera exprimé en 2015. Après les municipales. Sera-t-il encore notre maire ? Pourquoi claquer la porte aux propositions ? Pourquoi s'offusquer de contraintes hypothétiques qui n'ont pas encore été appréhendées ? Pourquoi diaboliser et dire non, alors que nous pouvons rester libres et réfléchir au « peut-être » sans précipitation. Il est urgent d'attendre, d'en discuter sereinement, objectivement informés des enjeux, puis de prendre position. L'actualité nous démontre chaque jour le bien-fondé d'une prise de conscience écologiste. Le Lavandou n'appartient pas au maire. Il appartient aux générations futures. La nôtre se doit d'être modeste face aux erreurs passées qu'elle tarde à reconnaître. C'est la voie de la sagesse que propose Lavandou Ensemble. Nous aurions préféré qu'un référendum soit organisé sur le choix de l'intercommunalité vers l'Est-Saint-Tropez - ou l'Ouest - Bormes La Londe - qui ne sera pas sans conséquence sur notre bassin de vie. Ce n'est pas le cas.

Lavandou Ensemble : Marc Lamaziere, Jacqueline Pilette, Pierre Arnaud Parenty

> La réponse du Maire

Difficulté de digestion?... Poussée d'urticaire?... Varicelle?... Allez savoir ! Il doit y avoir un dysfonctionnement dans le métabolisme de l'opposition locale, qui explique sa constante mauvaise humeur, et l'incite à ronchonner en permanence sous le pompeux vocable de « Lavandou Démocratie ».

Quitte à patauger dans le paradoxe, les voilà qui s'indignent, lorsque la Municipalité décide de consulter les Lavandourains, en ayant recours à un Référendum d'initiation locale.

- Pourtant, qu'est-ce qui est le plus démocratique qu'un vote à bulletins secrets qui dégage une majorité de 23 voix contre 3 (inutile de

préciser lesquelles !) pour engager un Référendum. Mais cela doit sans doute relever du même curieux concept « démocratique », que de contester une majorité si nette !

- Pourtant, quoi de plus démocratique qu'un Référendum, qui est, par définition, le système par lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même?... Allons bon ! Voilà qui n'est pas plus sérieux.

Oui, mais... toute à ses démangeaisons... l'opposition estime qu'un Référendum sur l'adhésion (ou le refus d'adhésion) du Lavandou au Parc National de Port-Cros, n'est pas un bon sujet !... Ça ne lui convient pas !...

Les trois membres de l'opposition auraient préféré un Référendum sur le choix de l'intercommunalité... Ben voyons !

De préférence (pour eux) vers l'Ouest et la Communauté de communes « Méditerranée, porte des Maures », qui regroupe Bormes, La Londe, Pierrefeu, Cuers. Après tout, pourquoi pas?... Mais il y a juste un « hic » !... Nos conseillers d'opposition ont un train de retard : non seulement la préfecture a décidé de rattacher ces quatre communes à Toulon-Provence-Méditerranée, mais le ticket souhaité par nos « contrariés » s'est alors transformé en T.G.V. vers la future métropole Toulonnaise (ce que

nous n'avons eu de cesse de craindre, depuis des mois !)... Et voilà que, du coup, continuité territoriale et Schéma de Cohérence Territoriale obligent... cela pourrait même gagner Le Lavandou...

Ah, les brillants tacticiens !... Et visionnaires en plus !...

Ont-ils simplement réfléchi à une décision - celle vers Saint-Tropez - qui incombe d'avantage aux 12 communes fondatrices de l'Intercommunalité du Golfe, qu'à notre ville candidate?... Savent-ils que, pour l'instant, 6 communes sur 12 sont favorables à notre adhésion ; et que faute d'une union à l'Est, nous deviendrons une simple Mairie de quartier de la future Métropole Toulonnaise. Où tout se décidera pour Nous !... Ou que faute d'une structuration suffisante, les « 12 du Golfe » pourraient bien, à terme, être rattachés au « Grand Fréjus » !... Y ont-ils pensé?... Pas si sûr !... Voilà qui doit probablement dépasser nos Grands Stratèges, qui en sont encore à vouloir adhérer à l'Ouest, à une Communauté de Communes qui aura eu une vie, hélas pour elle, bien éphémère.

Nos donneurs de leçons démocratiques devraient commencer par respecter la règle majoritaire, s'ils souhaitent voir leurs vues elles-mêmes respectées... et peut-être envisager plus sérieusement l'intérêt supérieur du Lavandou, au lieu de se grattouiller à tout bout de champ. Mais ce n'est là, bien entendu, qu'un simple avis ; car après tout, il nous semble y avoir moins de risques pour Le Lavandou de « fusionner », le cas échéant, avec le Grand Toulon, qu'il n'y aurait de dangers à nous retrouver, un beau matin, sans avoir bougé le petit doigt, englobés dans un Parc National !

Allez, meilleure santé !

Gil Bernardi
Maire du Lavandou

Travaux... La saison annoncée

Avec la période estivale en point de mire et, dans un renouvellement constant d'aménagements ou de réhabilitations, les camions et engins ont, à nouveau, reprofilé la plage centrale en transférant le sable. Du côté de l'Anglade les bulldozers ont poursuivi la restauration de la promenade en planches ainsi que celle de la dune avec la pose de gabions destinés à canaliser l'érosion. La 1^{re} tranche d'agrandissement du cimetière se termine, les terrains de boules sont réhabilités, la rue du Général de Gaulle est goudronnée, la sécurité sur le sentier du littoral jusqu'au Cap Nègre est assurée. Mais, encore...
 Tout au long des mois d'automne et d'hiver, en divers lieux de la commune, les chantiers n'ont pas manqué de s'enchaîner, sous la direction des services techniques et des espaces verts. Ces derniers offrant aussi au regard des visiteurs la beauté d'un fleurissement récompensé par le label national « 3 fleurs ».



La rue du Général de Gaulle goudronnée sur sa dernière partie



Mise en sécurité du sentier du littoral vers le Cap Nègre



Remise en état des terrains de boules



Reprofilage de la plage centrale



Plage de l'Anglade, pose de gabions pour lutter contre l'érosion



Au nouveau jardin du Belvédère, une chasse à l'œuf de Pâques

Jardin du Belvédère

Le 18 novembre 2010, tel un clin d'œil vers l'avenir, une aire de jeux a été inaugurée par le maire Gil Bernardi et ses collègues. Le jardin du Belvédère est devenu un magnifique espace ludique et pédagogique ombragé d'oliviers. Il s'y côtoie une vingtaine de sujets évoquant la faune marine, sculptés et réalisés en bois de cèdre rouge du Canada. Durant les vacances de Pâques une chasse à l'œuf, destinée à être pérennisée, s'est instaurée à l'initiative de Nathalie Christien, la benjamine du Conseil municipal. Succès immédiat de ce nouveau rendez-vous des enfants.
 Horaire d'ouverture du jardin du Belvédère : 9h / 17h30 (hiver) et 9h / 21h (été).



La circulation à double sens devient une zone piétonne.



... sur plusieurs mois...



Un vaste chantier...



... du pavage...



... aux premiers éléments de la rose des vents...



... au dernier coup de pinceau...

Quai Baptistin Pins

Le réaménagement du quai Baptistin Pins vient de s'achever avec, en son axe central, une superbe rose des vents de Provence, composée de 150 pièces de granit sur un diamètre total de 12 mètres. Pour valoriser ce nouveau lieu de promenade - en continuité du centre-ville - tout un éclairage au sol et sur des mâts complète harmonieusement l'ensemble.
Mise en lumière le 6 mai 2011 au soir!



... à l'éclairage...



... aux dernières fleurs plantées.



Un nouveau quai Baptistin Pins avec une rose des vents déjà très admirée

Tout doit être prêt

L'équipe municipale et l'ensemble des services de la ville orchestrent donc au mieux ces chantiers simultanés qui s'additionnent aux opérations de maintenance mobilisant les employés communaux, chargés de préparer la ville et son rivage avant l'affluence des beaux jours... Tout doit être prêt pour une nouvelle saison. La ville du Lavandou maintient ainsi sa réputation de station balnéaire radieuse, où chaque rue, chaque site, offrent le meilleur de leurs atouts, pour accueillir des milliers de vacanciers venus redécouvrir le littoral et s'émerveiller devant les nouveautés de l'embellissement de la cité des dauphins.

Crèche et écoles font leur carnaval

Des pitchouns de la crèche aux enfants des écoles maternelles et primaires, le Carnaval reste un grand moment dans la vie de la cité. En mars, accompagnés de leurs enseignants, les écoliers ont animé une farandole de rues jusqu'à la plage centrale pour y enflammer caramantran - un personnage qui se doit de chasser tous les maux de l'hiver et ainsi

annoncer le printemps -. C'est en avril que les petits, ont aussi illuminé de leurs costumes colorés et de leur bonne humeur Le Lavandou, encadrés du personnel de la crèche du grand jardin et de nombreux parents. À l'issue de ces deux défilés, un méga goûter rassemblait l'ensemble de ce petit monde costumé.



Parmi les rendez-vous de l'Espace culturel

■ Exposition photos

Entre expositions ou conférences, il est un rendez-vous devenu incontournable, celui, proposé par le Réseau Lalan, ayant succédé aux Bols d'Art : « Déambulations photographiques ». Cette année encore deux photographes-voyageurs de renom : Éric Bourret et Gautier Deblonde.



■ Le Fougau fait sauter les crêpes

Suivant une tradition bien établie, la chandeleur n'est pas un vain mot au « Nostre Fougau ». Une date mémorable pour les adhérents du Foyer où un duo d'experts en matière de confection de crêpes, le maire, Gil Bernardi, et le père Joseph, prêtre de la paroisse, se mettent aux fourneaux pour un après-midi gourmand animé, cette année, par les « Les Sautarelles », groupe folklorique local.



■ À la découverte de la sculpture

Sous l'égide du service événementiel et culturel, les amateurs d'art, ont aussi eu l'opportunité de mieux appréhender la sculpture grâce à la conférence donnée par Lisa Deck, dans un espace culturel transformé en atelier d'artiste.

■ Les peintures de Sophie Goureau

Entre peintures et décoration, l'univers de l'artiste Sophie Goureau qui n'a de cesse d'explorer l'environnement nous a donné une vision empreinte de couleurs et de poésie où tableaux et objets prennent vie. Une exposition qui ouvrirait harmonieusement la saison printanière.



■ La « Beatles-mania »

Entre auditions des multiples disciplines du SIDAMCM (Syndicat Intercommunal de Danse et de Musique de la Corniche des Maures), présidée par Laurence Touze, les musiciens et les collégiens, adeptes des cours de théâtre de Cathy Casellato, professeur au collège Frédéric Mistral ont retracé la vie des célèbres « 4 garçons dans le vent du rock » grâce à une « Beatles-mania » très applaudie.



Quelques brèves

■ La police municipale... à bicyclette !

Parmi les priorités d'une Municipalité se compte sans conteste la sécurité. Forte de sa proximité, la police municipale locale à pieds ou motorisée, également dotée de moyens de surveillance vidéo, vient de se voir attribuer des bicyclettes pour deux de ses policiers leur facilitant la rapidité de certaines interventions. Sur VTT saluons la présence de David Centro patrouillant avec une nouvelle recrue, l'ancien gendarme, Alain Aponte, auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue.



■ Péri-scolaire et centre de loisirs

Hors des horaires traditionnels de scolarité, voilà un service qui remporte l'unanimité auprès des familles : celui du péri-scolaire et du centre de loisirs. Les activités y sont multiples et choisies pour un plaisir partagé entre animateurs et enfants du Lavandou.



Un petit détour par la mairie dans une course-rébus pour les pitchouns du centre de loisirs

■ La jeunesse sportive

Dans le cadre des diverses et nombreuses disciplines dispensées par l'École d'Initiation aux Sports (EIS) - qui fête ses 15 ans - en une période où le sport, côté mer, n'est pas au programme, les jeunes lavandourains ont eu la possibilité d'apprendre la natation dans la piscine de l'Hôtel de Cavalière mis aimablement à disposition. Et, dès le printemps, c'est l'initiation à la voile avec l'École municipale qui a repris. Les adolescents peuvent aussi bénéficier de la structure « Lavandou Espace Jeunes ». Le programme des animations, conçu par le service des sports, y est particulièrement éclectique. Après les séjours au Futuroscope fin avril, prochaines sorties avant les vacances : **22 mai** : journée pêche et voile. **4 juin** : journée rando, repas champêtre et cinéma. **18 et 19 juin** : raid aventure. **25 juin** : Aqualand. **29 juin** : soirée de fin d'année avant le 1^{er} juillet une matinée nautique à Cavalière.



L'École de voile municipale

■ Emplois saisonniers

La mission locale CORAIL informe de la réouverture à compter du 2 mai du service « emplois saisonniers ». Cette action s'adresse aux jeunes de 18-25 ans qui ne sont pas habituellement en relation avec la mission locale (scolaires ou étudiants). Ils sont invités à prendre contact avec le secrétariat au 04 94 12 60 40. Les accueils s'effectueront sur rendez-vous. Les inscriptions prendront fin le 30 juin.

Pour les employeurs aussi : Les conseillers emploi se tiennent également à la disposition des chefs d'entreprise qui souhaiteraient recruter plus spécialement pour la saison.

■ Voile et régates

Après la « Régate du Lavandou », celle de « Virginio Bruni-Tedeschi », prochain rendez-vous « La Fourmigue Cup » du 11 au 13 juin 2011.

